



ASLL - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

5 Square de la Belle Étoile - 49100 ANGERS

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) consiste à accompagner des personnes en difficulté, orientées par le Conseil départemental, vers un logement autonome et en garantir la bonne occupation. L'ASLL a pour finalité de permettre à un ménage d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent, d'être autonome ou d'aller vers une plus grande autonomie. Cette mesure s'inscrit dans une prise en charge globale des difficultés du ménage. Il prendra, entre autres, en compte les problématiques liées à l'isolement social. La prise en charge globale des ménages signifie que l'accompagnement social lié au logement s'articule avec les autres types d'accompagnements existants et qu'il vise des objectifs cohérents pour acquérir ou recouvrer une autonomie sociale. L'ASLL se concrétise par une relation d'aide, d'écoute, de soutien et repose sur une acceptation préalable du ménage, sur la base d'objectifs identifiés.

Date d'ouverture : **2007**

Implantation : **1 département et 1 commune**

Activités du dispositif : **accompagnement social lié au logement**

Public accueilli

Répartition des adultes par genre



Composition familiale des ménages



Pays d'origine des personnes entrées en 2019

France	40 personnes	31 %
Érythrée	17 personnes	13 %
Soudan	10 personnes	8,0 %
Somalie	5 personnes	6,5 %
Afghanistan	5 personnes	6,5 %

Accès au logement : 33,7 %

Relogement : 37,4 %

Maintien au logement : 28,9 %

Activités du dispositif

Nombre de personnes prises en charge : **61 ménages**

Nombre de personnes sorties : **33 ménages**

Durée moyenne d'accompagnement des personnes sorties : **8 mois**

Exemple d'un parcours d'intégration

Monsieur S. originaire du Soudan, est arrivé en France en été 2016. Il a obtenu le statut de réfugié fin 2016 et intégré le CPH d'Angers en mai 2017. M. s'est investi dans l'apprentissage du français, ce qui lui a permis de rapidement déposer une demande de logement social. M. S. est entré dans son studio du parc social en février 2019. Une mesure ASLL a été mise en place dès son entrée afin de l'accompagner dans ses démarches administratives liées au nouveau logement et l'aider dans la maîtrise de son budget. Au même moment, il est entré en apprentissage (constructeur de réseaux de canalisation). Sur cet accompagnement, nous avons aussi travaillé sur la recherche de bénévoles pour perfectionner son français afin de pouvoir comprendre les courriers reçus, y répondre et pouvoir être plus à l'aise dans les cours liés à l'apprentissage. En janvier 2019, M. a réussi ses examens et il a pu signer un CDI. L'ASLL a pris fin car M. avait suffisamment gagné en autonomie.

